

Seine et Oise marin

LAURENT LECOINTRE

DÉPUTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE,

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

AU CITOYEN MONGE,

MINISTRE DE LA MARINE.

Paris, le 23 Janvier 1773, l'an deuxième de la République Française.

HIER vous avez consulté, citoyen-ministre, la Convention nationale, afin de savoir si les officiers de marine membres de la Convention sont compris dans le décret qui défend aux législateurs d'occuper aucune place à la nomination du Pouvoir exécutif, si ce n'est six ans après être sorti de leurs fonctions.

Votre lettre, citoyen-ministre, a donné lieu au *rapport du décret*; mais dans les circonstances difficiles où se trouve la République, je crains que votre religion ne soit surprise en donnant dans nos armées navales un commandement à celui de nos collègues qui vient d'abandonner son poste, (le citoyen Kersaint, du département de Seine & Oise) dont la lettre de démission, monument de honte & du délire le plus extra-

A